

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice :	20
Présents :	16
Représentés	3
Votants :	19

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, COUDERC VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, BABEL Virginie, BOUNOIR Claudine, CURNIER Serge, FEUILLET Solange, GUICHARD Jérôme, JARILLOT Emilie, LATY AUBERT Mireille, PEIRONE Laurent, PHILIPPE Marie-José, RICHARD Christian, ROUBAUD Sophie, TARDIEU Marc, TURLUR-MESTRE Magali.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Monsieur MOULIN René a donné pouvoir à Madame TURLUR MESTRE Magali, Monsieur INNOCENTI a donné pouvoir à Madame COUDERC VALLET Jocelyne, Monsieur MARINARI Michel a donné pouvoir à Monsieur CURNIER Serge.

ABSENTE EXCUSEE : Madame CERNICCHIARO Jessica.

SECRETAIRE : Monsieur Christian RICHARD.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.
Christian RICHARD est désigné comme secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Suppression du poste de 4^{ème} adjoint
- Proposition de mutuelle pour les agents

2. DELIBERATIONS :

- **N°01/2016** : approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2015

Adoptée à l'unanimité

- **N°02/2016**: financement d'un intervenant extérieur à l'école élémentaire

Rapporteur : Laurent PEIRONE

L'école élémentaire a un projet artistique et culturel réclamant la participation d'un intervenant extérieur aux séances pédagogiques et une convention a été signée avec Madame l'Inspectrice de l'éducation Nationale autorisant cette participation ponctuelle ;

Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide d'un montant de 640.00 euros pour financer l'intervention d'un intervenant extérieur à l'école élémentaire.

Adoptée à l'unanimité

- **N°03/2016** : financement projet « rando-camping » à l'école élémentaire

Rapporteur : Christian RICHARD

L'école élémentaire a un projet d'organisation d'une sortie rando-camping pour une classe de CE2 qui se déroulera du 21 au 22 juin 2016 au camping d'Orgon, et la commune participe tous les ans à l'organisation de cette sortie.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide d'un montant de 160 euros pour la classe de CE2 qui va au camping d'Orgon du 21 au 22 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

- **N°04/2016** : financement de 2 classes vertes CM2 et CM1/CM2 à l'école élémentaire

Rapporteur : Sophie ROUBAUD

L'école élémentaire a un projet d'organisation d'une classe verte pour deux classes de CM1-CM2 et CM2.

Ce séjour concerne 44 élèves et se déroulera du 27 juin au 1er juillet 2016 à Méolans Revel (04).

La commune participe tous les ans à l'organisation d'une telle classe.

Il est proposé au Conseil de participer au séjour à hauteur de 4 400 € comprenant le transport pour 1950 € et les frais de séjours pour 55.69 € par enfant, soit 2 450 euros.

Adoptée à l'unanimité

- **N°05/2016** : financement de 2 classes vertes CP et CE1 à l'école élémentaire

Rapporteur : Jérôme GUICHARD

L'école élémentaire a un projet d'organisation d'une classe verte pour deux classes de CP et CE1,

Ce séjour concerne 45 élèves et se déroulera du 30 mai au 4 juin 2016 à Seyne les Alpes (04), et la commune participe tous les ans au financement de cette classe.

Il est proposé au Conseil de participer à hauteur de 4 409.10€ comprenant le transport pour 1 903.05€ et une partie des frais de séjours et d'activités pour 55.69 € par enfant, soit 2 506.05 €.

Adoptée à l'unanimité

- **N°06/2016** : financement de 2 classes poney CP et CE1 à l'école élémentaire

Rapporteur : Laurent PEIRONE

L'école primaire a un projet d'organisation d'une classe poney pour deux classes, pour l'année scolaire 2015-2016 ; les séances sont proposées sur 6 semaines pour 46 élèves pour un coût total de 2916 euros et la participation des familles est fixée à 20 € par enfant.

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention de 2000 € pour les classes poney, soit 43.48 euros par enfant.

Adoptée à l'unanimité

- **N°07/2016** : fixation tarifs séjour ski

Rapporteur : Christian RICHARD

Le tarif des séjours organisés par la fédération Familles Rurales délégataire pour la gestion du centre de loisirs doit être fixé par le Conseil Municipal conformément à la convention qui nous lie ;

Il est aujourd'hui nécessaire de fixer un tarif pour le séjour ski organisé pendant les vacances de février 2016 ;

Il est proposé au Conseil de fixer les tarifs suivants pour le séjour ski 2016 :

- Quotient familial inférieur à 300 : 175 € par semaine
- Quotient familial compris entre 301 et 900 : 200 € par semaine
- Quotient familial supérieur à 900 : 225 € par semaine

Adoptée à l'unanimité

- **N°08/2016** : fixation tarifs séjours été

Rapporteur : Sophie ROUBAUD

Dans le cadre de la délégation de service public liant la commune et la fédération Familles Rurales, il est nécessaire de fixer un tarif pour les mini-camps organisés pendant les vacances d'été,

Pour l'été 2016, 4 camps sont organisés cet été dont 2 à St Pierre sur Doux.

En 2015, en fonction du quotient familial, la participation des familles était de

- Quotient familial inférieur à 300 : 30 € par jour
- Quotient familial compris entre 301 et 900 : 32,50 € par jour
- Quotient familial supérieur à 900 : 35 €

Il est proposé au Conseil de maintenir pour l'année 2016 les tarifs suivants :

- Quotient familial inférieur à 300 : 30 € par jour
- Quotient familial compris entre 301 et 900 : 32,50 € par jour
- Quotient familial supérieur à 900 : 35 € par jour

Adoptée à l'unanimité

- **N°09/2016** : fixation tarifs du Centre de loisirs : forfaits vacances 2016

Rapporteur : Jérôme GUICHARD

Au vu de la convention de délégation de service public liant la commune et l'association Familles Rurales des Bouches-du-Rhône, il est nécessaire de fixer un tarif pour le Centre de loisirs pour les vacances d'été 2016.

Il est proposé au Conseil de fixer pour l'été 2016 les tarifs suivants pour le Centre de Loisirs :

Tarifs forfaits été 2016 :

<u>Lieu de résidence</u>	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 3 jours	TARIF 4 jours	TARIF 5 jours
<u>Pour les enfants de Plan d'Orgon</u>	QF entre 0 et 300	29.5 euros	37 euros	46 euros
	QF entre 301 et 900	32.5 euros	41 euros	51 euros
	QF supérieur à 900	35.5 euros	45 euros	56 euros
<u>Pour les enfants extérieurs à Plan d'Orgon</u>	QF entre 0 et 300	38.5 euros	51 euros	63.5 euros
	QF entre 301 et 900	41.5 euros	55 euros	68.5 euros
	QF supérieur à 900	44.5 euros	59 euros	73.5 euros

Adoptée à l'unanimité

- **N°10/2016** : fixation des tarifs extrascolaires

Rapporteur : Laurent PEIRONE

Au vu de la convention de délégation de service public liant la commune et l'association Familles Rurales des Bouches-du-Rhône, il est nécessaire de réviser le tarif de l'accueil périscolaire pour la rentrée de septembre 2016

Il est proposé au Conseil de fixer pour la rentrée de septembre 2016 les tarifs suivants pour l'accueil périscolaire au Centre de Loisirs :

- 0,50 €/enfant pour l'accueil du matin (7h30 à 8h30)
- 1.50 €/enfant pour l'accueil du soir (16h45 à 18h)
- 20 € par an et par enfant, plafonné à 50 euros par an et par famille à partir de trois enfants pour l'accueil de l'après-midi, (15h15 à 16h45)

Adoptée à l'unanimité

- **N°11/2016** : demande subvention Conseil Départemental / caméras vidéo protection

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

En 2010 la commune s'est dotée d'un système de vidéo protection avec l'aide de l'Etat.

Vu l'extension de la commune et la recrudescence des incivilités il y a lieu d'ajouter des caméras à ce dispositif, notamment Route de St Rémy, place de la Mairie et dans la zone industrielle ;

Il est proposé au Conseil de solliciter, pour l'année 2016, le soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux dispositifs de vidéo protection, pour l'ajout de 3 caméras et d'un poste de visualisation, pour un montant estimatif de 7 838.10 € HT financé comme suit :

- autofinancement 4 702.86 € (Taux 60%)
- subvention Conseil Départemental 3 135.24 € (Taux 40 %)

Adoptée à l'unanimité

- **N°12/2016** : demande subvention Conseil Départemental et Régional / Maison HEYER

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Le projet de rond-point en cours d'élaboration par les services du Conseil départemental nécessite l'acquisition de la parcelle cadastrée AW 103 route de Marseille par la commune ; de toutes façons, même si ce projet ne voit pas le jour, cette parcelle se trouve sur un carrefour très dangereux qu'il est nécessaire d'aménager pour des raisons de sécurité routière ;

Cette parcelle étant actuellement en vente, la commune doit saisir l'opportunité de l'acquérir ;

Le service des domaines l'a évaluée à 115 000 € et les vendeurs ont fait une offre de vente à 100 000 €.

Dans le cadre des aides facultatives aux communes, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional de la région PACA accordent une aide aux acquisitions foncières et immobilières.

Il est proposé au Conseil de solliciter, pour l'année 2016, le soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et celui du Conseil Régional de la région PACA, au titre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières suivant le plan de financement suivant :

Acquisition : 100 000 €

Frais de notaire : 1 450 €

Total : 101 450 €

Subvention Conseil Départemental : 60 870 € (60%)

Subvention Conseil Régional : 20 000 € (20% sur 100 000 € maximum)

Autofinancement : 20 580 € (21 %)

Adoptée à l'unanimité

- **N°13/2016** : attribution d'indemnités à certains conseillers municipaux

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Martine ISOUARD, 4^{ème} adjointe, a démissionné en fin d'année 2015.

Les arrêtés municipaux du 9 avril 2014 ont attribué délégation de fonctions à :

Madame et Messieurs Sophie ROUBAUD, Laurent PEIRONE et Jérôme GUICHARD, conseillers municipaux,

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi, pour les indemnités versées aux conseillers délégataires, le total de celles-ci ne doit pas dépasser l'enveloppe globale de la commune ;

Il est proposé au Conseil de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Madame et Messieurs Sophie ROUBAUD, Laurent PEIRONE et Jérôme GUICHARD à 5.5 % de l'indice brut terminal 1015 avec effet au 1er février 2016.

Adoptée à l'unanimité

- **N°14/2016** : dénomination d'une nouvelle voie « chemin Jean Bouquet »

Rapporteur : Serge PAULEAU

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, la délibération étant exécutoire par elle-même.

Après enquête publique, le Conseil Municipal par délibération n°108/2014 a décidé de classer dans les voies communales le chemin qui conduit au lotissement « Clos Manon ».

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Chemin Jean BOUQUET ».

Adoptée à l'unanimité

- **N°15/2016** : attribution d'un logement de fonction pour utilité de service à Guillaume CERNICCHIARO

Rapporteur : Serge PAULEAU

Conformément à l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, il appartient

au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire, à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction.

Il est rappelé à l'assemblée qu'un logement de fonction peut être attribué pour utilité de service, ce dispositif étant réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreinte et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service.

Chaque concession de logement est octroyée à titre onéreux.

Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,...) sont acquittées par l'agent.

Il est proposé au Conseil de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de Plan d'Orgon comme suit :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent des services techniques	Surveillance du site et du bâtiment de l'école élémentaire Interventions d'urgence en dehors des heures de travail en tant que de besoin

et d'attribuer un logement de fonction à l'agent technique Guillaume CERNICCHIARO.

Adoptée à l'unanimité

- **N°16/2016** : Détermination du nombre de postes d'adjoints

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Celui-ci ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ce qui donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Suite à la démission de Madame Martine ISOUARD de son poste de 4^{ème} adjoint, le Conseil doit se prononcer sur le maintien à 4 du nombre de postes d'adjoint, ou de le porter à 3.

Il est proposé au Conseil de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints.

Adopté à l'unanimité

- **N°17/2016** : Proposition de participation en santé dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation.

Rapporteur : Jocelyne VALLET

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la

délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

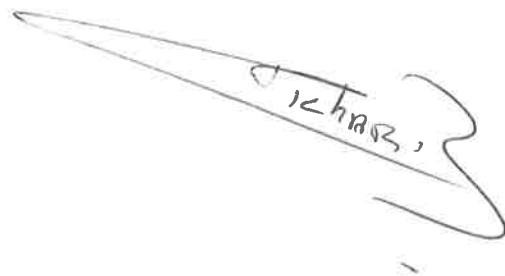
Dans le domaine de la santé, la commune souhaite participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation par une procédure de mise en concurrence pour les agents titulaires ou contractuels pour au moins 12 mois consécutifs.

Il est proposé au Conseil de fixer la participation mensuelle de la collectivité à la complémentaire santé des agents à 50% de la cotisation de base par agent titulaire de la fonction publique territoriale ou contractuel pour au moins 12 mois consécutifs.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance
Christian RICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish at the end.

